

Justice : accusé de harcèlement et discrimination envers les joueurs musulmans, Christophe Galtier relaxé

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 49 minutes,
Mis à jour il y a 23 minutes



Christophe Galtier lors de l'audience, vendredi 15 décembre, à Nice (Alpes-Maritimes). VALÉRY HACHE / AFP

L'ancien entraîneur de Nice, accusé d'avoir écarté des joueurs en raison de leur pratique religieuse, a été relaxé par le tribunal ce jeudi.

Poursuivi pour discrimination et harcèlement, essentiellement contre des footballeurs musulmans, Christophe Galtier, l'ex-entraîneur de Nice, a été relaxé jeudi, à l'issue d'un procès qui a tourné au règlement de comptes personnels.

«Aucune des deux infractions n'est caractérisée», a précisé le tribunal correctionnel de Nice, en prononçant son jugement. Dans son réquisitoire à l'audience, le 15 décembre, le procureur de la République de Nice, Damien Martinelli, avait pourtant prononcé un réquisitoire très dur, réclamant un an de prison avec sursis et 45.000 euros d'amende contre celui qui fut aussi l'ancien coach du PSG.

Pour le parquet, Galtier avait «*clairement cherché à diminuer le nombre de noirs et de musulmans dans l'équipe*» niçoise, notamment en «*instrumentalisant le ramadan*», le mois de jeûne dans l'islam, sur «*fond de racisme ordinaire*».

Retourné au Qatar, où son équipe Al-Duhail devait jouer jeudi après-midi, Galtier était absent pour le prononcé de ce jugement.

Ses avocats ont salué la victoire judiciaire de leur client: *«C'est une réaction de soulagement, parce que ces accusations odieuses avaient causé des dégâts importants dans sa vie d'homme et sa carrière professionnelle»*, a ainsi déclaré Me Olivier Martin.

«Aujourd'hui, c'est une réhabilitation totale pour lui, (...) mais c'est aussi une satisfaction pour la défense car nous avons pu déconstruire les infractions injustement poursuivies par le parquet, mais également car nous avons pu démontrer la manipulation qui avait été opérée et l'instrumentalisation faite de certains propos, avec le but avoué de nuire à l'homme et à sa réputation professionnelle».

L'affaire avait commencé en avril avec la révélation par des journalistes d'un courriel incendiaire de mai 2022 de Julien Fournier, alors directeur général de l'OGC Nice, à l'actionnaire, le groupe britannique Ineos.

Il y accusait Galtier de réclamer moins *«de noirs et de musulmans»* dans l'équipe et de s'insurger contre les joueurs qui refusaient de suspendre le ramadan les jours de match, comme le faisaient les Lillois musulmans avec lesquels il avait été champion de France la saison précédente.

«Cette décision est un rappel à l'ordre salvateur, la justice se rend dans les prétoires, dans le cadre d'un débat contradictoire, pas dans des talk-shows de fin de soirée ou sur YouTube par deux pseudo-journalistes incompetents», a insisté Me Martin.

À VOIR AUSSI - Paris SG-Metz : les buts de Vitorinha et Kylian Mbappé face aux Grenats (3-1)

La rédaction vous conseille

→ **[Discrimination contre les joueurs musulmans: verdict pour Christophe Galtier ce jeudi](#)**